



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Préambule introductif :

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 sera présenté au vote de l'assemblée délibérante le 2 avril 2024.

Il pourra être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté en conseil municipal du 14 mars 2024.

Au regard du contexte économique actuel et de la situation financière de la collectivité, la stratégie que la commune engage est tournée vers la recherche de financements, indispensables pour assurer les équilibres financiers et la capacité à poursuivre les projets structurants.

Cette stratégie budgétaire s'appuie donc sur la maîtrise des charges et la recherche de recettes nouvelles, **sans recours au levier fiscal direct**, et plus particulièrement dans une démarche d'alignement des projets de la ville avec les nouvelles politiques de soutien, dans un dialogue exigeant et constructif avec l'Etat ainsi que les collectivités et institutions partenaires.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

Section de Fonctionnement : Elle affiche des dépenses qui n'affectent pas le patrimoine de la collectivité locale.

En d'autres termes, la section de fonctionnement comprend l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'exécution des missions dites « ordinaires » et courantes de la Ville ou des tiers auxquels elle verse des subventions.

Section d'investissement : Elle affiche des dépenses qui affectent en principe le patrimoine de la collectivité locale.

En d'autres termes, la section d'investissement comprend l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exécution, par la Ville (Communauté) de prestations dites « extraordinaires » ayant pour objet l'accroissement de son patrimoine..

I. La Section de Fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représenteront **7 336 046, 55** euros.

- Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représenteront : **5 787 196, 00** euros.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 299 468,64	0,00	3 466 303,55	0,00	3 466 303,55
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 782 600,00	0,00	3 011 500,00	0,00	3 011 500,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	720 803,44	0,00	729 850,00	0,00	729 850,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 818 872,08	0,00	7 223 653,55	0,00	7 223 653,55
66	Charges financières	107 586,00	0,00	107 393,00	0,00	107 393,00
67	Charges spécifiques (3)	12 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 938 458,08	0,00	7 336 046,55	0,00	7 336 046,55

023	Virement à la section d'investissement (4)	507 862,42		1 410 640,18	0,00	1 410 640,18
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	486 673,00		521 222,00	0,00	521 222,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		994 535,42		1 931 862,18	0,00	1 931 862,18

TOTAL	7 932 993,50	0,00	9 267 908,73	0,00	9 267 908,73
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 267 908,73
------------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	66 000,00	0,00	62 000,00	0,00	62 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	173 900,00	0,00	204 100,00	0,00	204 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	470 760,00	0,00	460 760,00	0,00	460 760,00
731	Fiscalité locale	2 745 498,00	0,00	2 913 496,00	0,00	2 913 496,00
74	Dotations et participations (3)	1 299 219,00	0,00	1 733 314,00	0,00	1 733 314,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	240 400,00	0,00	411 496,00	0,00	411 496,00
Total des recettes de gestion courante		4 995 777,00	0,00	5 785 166,00	0,00	5 785 166,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	30,00	0,00	30,00
77	Produits spécifiques (3)	25 600,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 021 387,00	0,00	5 787 196,00	0,00	5 787 196,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	80 857,00		146 855,00	0,00	146 855,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		80 857,00		146 855,00	0,00	146 855,00

TOTAL	5 102 244,00	0,00	5 934 051,00	0,00	5 934 051,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 333 857,73
-------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 267 908,73
------------------------------------------------------	---------------------

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

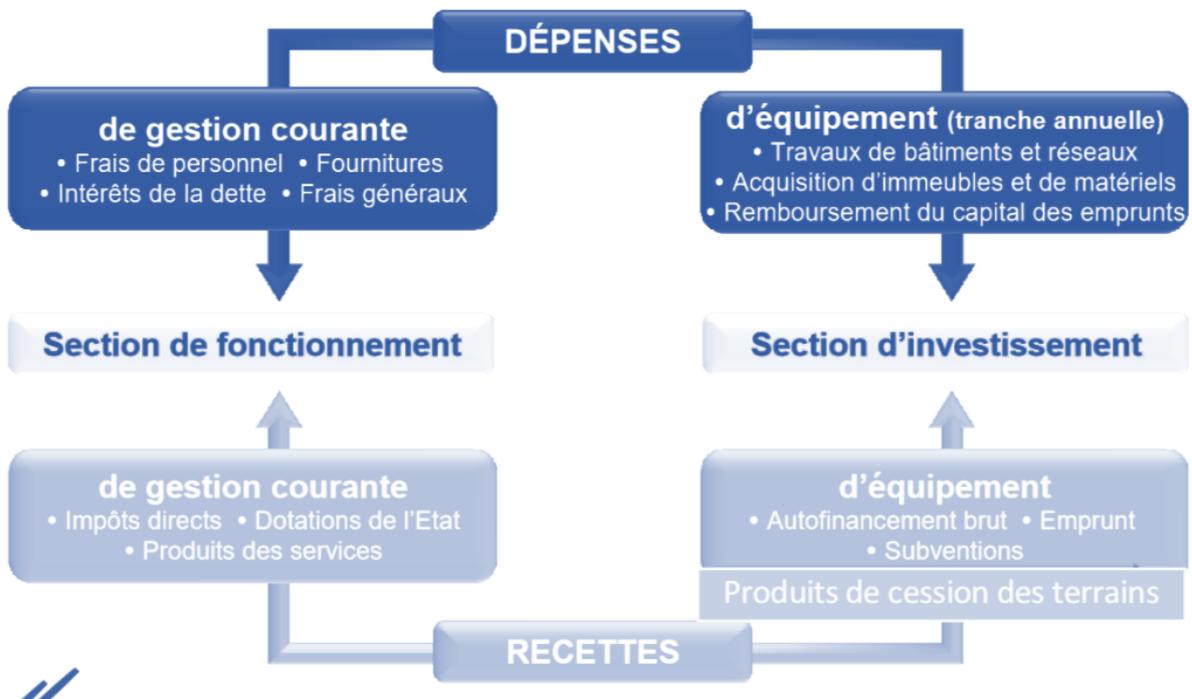
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,23%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129,24%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 16,39%

Ces taux votés par le conseil municipal seront identiques à ceux de l'année précédente, toutefois il est à noter que les bases d'imposition ont quant elles subi une augmentation de 3,9% (valeur nationale).

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **2 913 496,00 €**.

d) Les dotations de l'État et participations des autres collectivités

Elles sont estimées à **1 733 314,00 €** pour l'année 2024.



II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de quotidienneté et de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère structurant et souvent pluriannuel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe donc :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Au BP 2024 les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à **6 308 129, 80 €**

b)

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	4 620,00	1 740,00	50 404,00	0,00	52 144,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	812 268,30	307 256,26	535 780,00	0,00	843 036,26
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 014 821,85	105 481,93	4 277 704,61	0,00	4 383 186,54
Total des dépenses d'équipement		2 831 710,15	414 478,19	4 863 888,61	0,00	5 278 366,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	6 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	489 649,00	0,00	582 908,00	0,00	582 908,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		495 649,00	0,00	642 908,00	0,00	642 908,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 327 359,15	414 478,19	5 746 796,61	0,00	6 161 274,80

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	80 857,00		146 855,00	0,00	146 855,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		80 857,00		146 855,00	0,00	146 855,00

TOTAL	3 408 216,15	414 478,19	5 893 651,61	0,00	6 308 129,80
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 308 129,80
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	827 495,40	818 426,82	680 200,00	0,00	1 498 626,82
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		827 495,40	818 426,82	680 200,00	0,00	1 498 626,82
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	211 123,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-600,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Total des recettes financières		210 523,00	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 038 018,40	818 426,82	1 180 200,00	0,00	1 998 626,82

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	507 862,42		1 410 640,18	0,00	1 410 640,18
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	486 673,00		521 222,00	0,00	521 222,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		994 535,42		1 931 862,18	0,00	1 931 862,18

TOTAL	2 032 553,82	818 426,82	3 112 062,18	0,00	3 930 489,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 377 640,80
------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 308 129,80
-----------------------------------------------------	---------------------

c) Autorisation de programme relative à l'Opération de requalification du Centre-Bourg

Pour l'exercice 2024, le conseil municipal a voté l'engagement et le mandatement des dépenses à hauteur de l'autorisation de programme de 2 263 000 € comme suit :

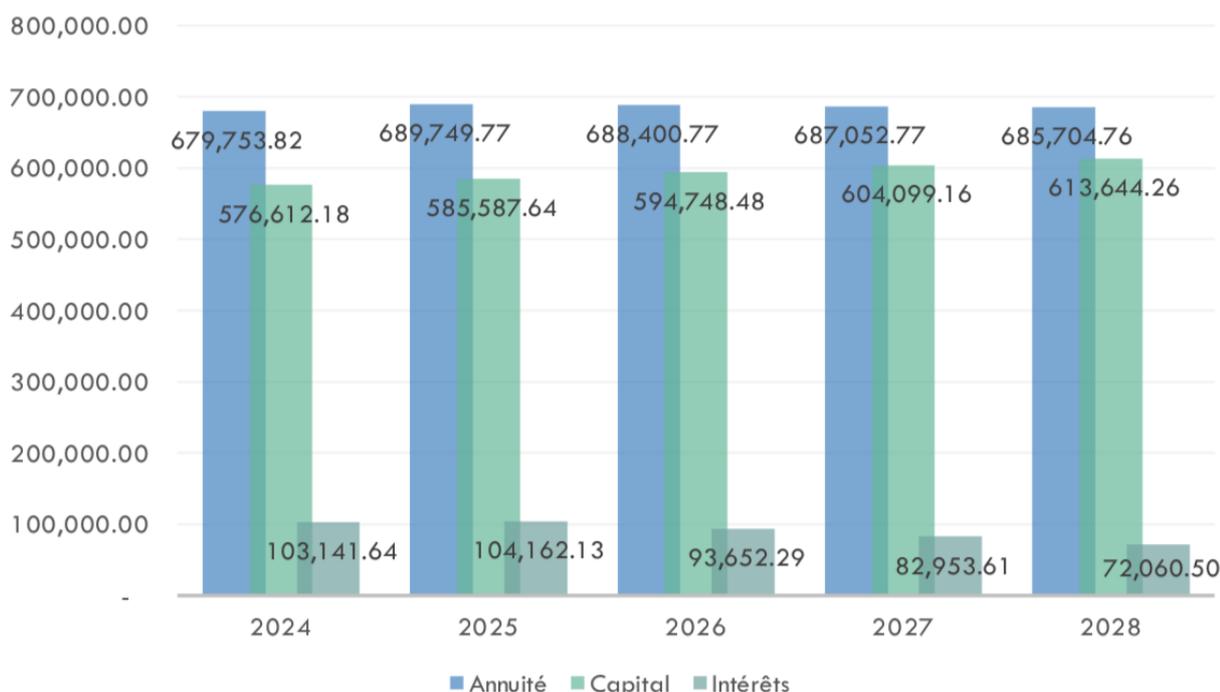
Total AP initiale	3 125 000,00 €
Total AP nouvelle	2 263 000,00 €
CP 2024	1 584 100,00 €
CP 2025	678 900,00 €

III. État de la dette

La commune de Cazères présente la dette suivante :

- Un total de 8 emprunts pour un taux moyen de 1,92 %
- 100 % des contrats sont conclus à taux fixe
- Une annuité augmentée en 2024 **de + 108 730 €** dont 7090 € en intérêts

Remboursement des emprunts (capital et intérêts)



	Annuité de la dette	En Capital	En Intérêts
2024	679 753,82	576 612,18	103 141,64
2025	689 749,77	585 587,64	104 162,13
2026	688 400,77	594 748,48	93 652,29
2027	687 052,77	604 099,16	82 953,61
2028	685 704,76	613 644,26	72 060,50
2024 CAPITAL RESTANT DU : 7 677 904,80			

